

Informations destinées aux actionnaires de Credit Suisse Index Fund (Lux)

Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 167.524

(ci-après la «**société**»)

I. Par la présente, nous informons les actionnaires de CSIF (Lux) Equity Emerging Markets, CSIF (Lux) Equity Emerging Markets ESG Blue, CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility, CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local et CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD (aux fins de la présente section, les «**compartiments**») que le Conseil d'administration de la société (ci-après le «**Conseil d'administration**») a décidé de modifier le chapitre «Informations aux futurs investisseurs», afin d'y inclure une déclaration supplémentaire relative à l'absence d'enregistrement des compartiments dans la République de l'Inde.

II. Par la présente, nous informons également les actionnaires de la société que le Conseil d'administration a décidé (i) de modifier le chapitre «Facteurs de risque» et plus particulièrement les sections dédiées aux «Risques liés aux investissements effectués dans le cadre de Bond Connect» et (ii) de créer de nouvelles sections dédiées à la «Directive européenne sur la lutte contre l'évasion fiscale («ATAD»)», à l'«Instrument multilatéral» et à la «DAC 6» suite aux récentes modifications des dispositions réglementaires applicables à ces thèmes.

III. Par la présente, nous informons également les actionnaires de la société que le Conseil d'administration a décidé (i) de modifier le chapitre «Frais et impôts» et plus particulièrement la section «i. Impôts» et (ii) de créer une nouvelle section «ii. Information fiscale et dette fiscale» suite aux récentes modifications des dispositions réglementaires relatives à la fiscalité.

IV. Par la présente, nous informons également les actionnaires de la société que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Informations aux actionnaires» afin de mentionner le droit qu'ont les investisseurs de demander, auprès du siège social de la société, des informations actualisées concernant le chapitre «Banque dépositaire».

V. Par la présente, nous informons également les actionnaires de la société que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Dispositions réglementaires et fiscales» afin d'y introduire une nouvelle section sur la DAC 6 suite aux récentes modifications des dispositions réglementaires applicables à celle-ci.

VI. Par la présente, nous informons également les actionnaires de CSIF (Lux) Equity China Total Market Blue et CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility (aux fins de la présente section, les «**compartiments**») que le Conseil d'administration a décidé de repositionner les compartiments. Dans ce contexte, les modifications suivantes ont été apportées au chapitre des compartiments.

1. Modification du nom des compartiments

Par la présente, nous informons les actionnaires des compartiments que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Compartiments» du prospectus pour tenir compte du changement de nom des compartiments, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, et de surclasser les compartiments en tant que produits au sens de l'«article 8» du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»). À cette fin, le Conseil d'administration a décidé de modifier la section spéciale des compartiments dans le chapitre «Compartiments» du prospectus afin d'ajouter une référence spécifique dans la section «Principes de placement», précisant entre autres que les compartiments promeuvent les critères environnementaux et sociaux au sens du SFDR:

Ancien nom du compartiment	Nouveau nom du compartiment
CSIF (Lux) Equity China Total Market Blue	CSIF (Lux) Equity China Total Market ESG Blue
CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility	CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility ESG Blue

2. Modification de l'indice de référence

Par la présente, nous informons les actionnaires de CSIF (Lux) Equity China Total Market Blue que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Compartiments» du prospectus afin de changer le nom de l'indice de référence suivi par le compartiment susmentionné, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Ancien nom de l'indice de référence	Nouveau nom de l'indice de référence
MSCI China All Shares Index	MSCI China All Shares ESG Universal Index

Suite au changement de nom de l'indice de référence, la commission de gestion annuelle maximale des classes de parts ci-après a également été relevée comme suit:

Nom des classes de parts	Ancienne commission de gestion max. (p.a.)	Nouvelle commission de gestion max. (p.a.)
DB CHF	0,1025%	0,13%
DB USD	0,1025%	0,13%
FB EUR	0,1525%	0,18%
FB USD	0,1525%	0,18%
QB USD	0,1025%	0,13%

Par la présente, nous informons les actionnaires de CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Compartiments» du prospectus afin de changer le nom de l'indice de référence suivi par le compartiment susmentionné, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Ancien nom de l'indice de référence	Nouveau nom de l'indice de référence
MSCI Emerging Markets Minimum Volatility (USD) Index	MSCI Emerging Markets ESG Leaders Minimum Volatility (USD) Index

En outre, la modification du nom de l'indice de référence suivi par les compartiments a été prise en compte dans la section spéciale des compartiments et plus particulièrement dans les sections «Objectif de placement», «Principes de placement» et «Description de l'indice sous-jacent».

VII. Par la présente, nous informons les actionnaires de CSIF (Lux) Equity China Total Market Blue, CSIF (Lux) Equity Emerging Markets, CSIF (Lux) Equity Emerging Markets ESG Blue et CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility ESG Blue que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Compartiments» du prospectus afin d'inclure dans la section «Principes de placement» la disposition suivante relative aux placements en produits structurés:

«En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 15% de ses actifs nets totaux dans des produits structurés (certificats, notes) sur des actions, des titres assimilés à des actions, des paniers d'actions et des indices d'actions affichant une liquidité suffisante et émis par des banques de premier ordre (ou par des émetteurs offrant aux investisseurs une protection comparable à celle fournie par des banques de premier ordre). Ces produits structurés doivent être des valeurs mobilières au sens de l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010 et soumis à une évaluation régulière et transparente sur la base de sources indépendantes. Ils doivent être dépourvus d'effet de levier. Par ailleurs, les paniers d'actions et les indices d'actions doivent non seulement respecter les directives en matière de répartition des risques, mais aussi présenter une bonne diversification.»

VIII. Par la présente, nous informons les actionnaires de CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local et CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD (ci-après les «**compartiments**») que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre «Compartiments» du Prospectus et en particulier la section «Souscription, rachat et conversion des actions» afin d'y inclure une précision concernant l'absence d'enregistrement des compartiments dans la République de l'Inde.

Les actionnaires qui n'acceptent pas les modifications mentionnées aux points VI et VII ci-dessus peuvent se faire rembourser leurs parts sans frais jusqu'au 27 mai 2021. Toutes les modifications mentionnées ci-dessus entrent en vigueur le 28 mai 2021.

Les actionnaires sont priés de noter qu'après l'entrée en vigueur des changements susvisés, le nouveau prospectus de la société, les informations clés pour l'investisseur (DICI), les rapports annuels et semestriels les plus récents ainsi que les statuts pourront être obtenus auprès du siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 28 avril 2021

Le Conseil d'administration